

Mise en ligne : 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 18 juillet 2018.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN, Nam-Dinh

Une création de Anthyme Dupré

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dupre\\_1865-1940.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dupre_1865-1940.pdf)

S.A., 1900.

*(Les Archives commerciales de la France, 22 septembre 1900)*

Paris. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN.  
131, b. Malesherbes. — 25 ans. — 1.600.000 fr. — 24 avril 1900. — P. A.

---

Société cotonnière du Tonkin.  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902*)

Siège social : 131, boulevard Malesherbes. — Administrateurs : MM. [Alfred] Bérenger [personnage ayant fait fortune en Russie], Bouton, Clinchant<sup>1</sup>, [Anthyme] Dupré, Dumarest [industriel textile, Roanne], Garcin [industriel des Vosges], Grandgeorge<sup>2</sup>. — Objet : Exploitation d'une filature de coton au Tonkin. — Capital : 1.600.000 fr. en 320 actions de 5.000 fr. — Répartition : 5 % à la réserve ; des sommes facultatives à une réserve extraordinaire ; sur l'excédent : 15 % aux administrateurs, le surplus aux actions.

---

1903 : S.A.

---

### Filatures de coton

*(in Mission à l'exposition de Hanoï et en Extrême-Orient (1902-1903) : rapport général par Antony Jully et le capitaine Albert Ducarre, commissaire adjoint, 1903)*

<sup>1</sup> Roger Clinchant : l'un des fils du général Clinchant, héros de la guerre de 1870, dont une commune algérienne adopta le nom. Frère cadet de Charles, Georges (diplomate) et Henri. Administrateur de la Société d'exploitation agricole au Tonkin (1897), membre de l'Union coloniale (1902), administrateur de la Société cotonnière du Tonkin jusqu'en juin 1913. Administrateur, à partir de 1908, avec Henri, de la Sociedad española de lámparas de incandescencia à Barcelone : fabrique de filaments pour lampes incandescentes. Titulaire d'une permis de recherche de mines au Soudan français (1909). Intente en 1920, avec sa mère et ses frères, un procès contre la Cotonnière et le perd. Est-il le Clinchant qui entre en 1931 au conseil des Mines d'or de Saint-Élie et Adieu-Vat (Guyane française) ? Décédé à Nice le 21 décembre 1932.

<sup>2</sup> Gaston Grandgeorge (1843-1928) : filateur de coton, membre de la commission des valeurs en douanes (1880), associé de Chenest fils et Grangeorges (ex-Larsonnier & Chenest)(1891), à Paris et à Guise (Aisne), administrateur de la Compagnie coloniale et des mines d'or de Suberbieville et de la côte Ouest de Madagascar (1900), de Grandgeorge et Lings (fils de coton), président de la Société cotonnière de l'Est à Vincey (Vosges). Auteur de nombreux rapports sur l'industrie textile. Chevalier (1891), puis officier (1910) de la Légion d'honneur.

[47] Une troisième [filature de coton, après celles de Hanoï et Haïphong] est en construction à Nam-Dinh. [...]

---

AFFAIRES COLONIALES  
Tonkin  
LE CYCLONE DU 8 JUIN  
(*Le Temps*, 17 juillet 1903)

[...] A Nam-Dinh, les casernes n'existent plus ; elles ont été rasées, au ras du sol. De la résidence, il ne reste plus que les quatre murs. [...]

Quant à la Cotonnière, cette belle installation, elle est entièrement ravagée. [...]

---

INDO-CHINE  
Rapport de G. Deherme,  
fondateur de l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine à Paris  
(*La Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1904)

[...] À la filature de coton de Nam-Dinh (750 chevaux-vapeur, 20.000 broches), pour obtenir 600 présences quotidiennes, il faut avoir pour le moins 800 ouvriers inscrits. De plus, on alloue une prime de 15 cents par quinzaine, c'est-à-dire l'équivalent du salaire d'une journée, à ceux qui ont fait la quinzaine complète, et l'on ne paie pas ceux qui ont moins de trois jours de présence.

Rien n'y fait. J'ai pu constater par les livres d'entrée que les premiers sont fort rares et les derniers assez nombreux. Beaucoup viennent simplement les trois derniers jours qui précèdent la paye.

On doit enfermer les ouvriers à l'usine, où ils prennent leur repas, sinon ils ne feraient presque jamais une journée complète. A propos de tout, ou de rien, on s'absente : pour le têt — et cela dure au moins quinze jours ; pour la moisson, pour les réunions de villages, les cérémonies du culte, si le riz est bon marché, s'il est cher, s'il pleut, s'il fait beau, s'il fait très chaud, si l'on a gagné au jeu, etc. L'Annamite a toujours assez pour vivre. Ne pas tomber d'inanition, il n'en demande pas plus. On ne saurait s'imaginer à quel minimum il a su réduire ses besoins. Il n'a aucune ambition individuelle. Il ne vit que pour l'espèce. [...]

A Nam-Dinh, à la filature de coton, on m'a dit la même chose : « Il faudrait que l'Annamite n'eût jamais d'argent liquide. »

Le raisonnement est spécieux. Il ne saurait nous tromper. En le creusant, nous découvrons l'erreur fondamentale où se complaisent les colons. [...]

---

1905 (décembre) : CRÉATION PAR LES ACTIONNAIRES DE LA COTONNIÈRE  
DES SCIERIES ET FABRIQUES D'ALLUMETTES DU THANH-HOA  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Scieries\\_allumettes\\_Thanhhoa.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Scieries_allumettes_Thanhhoa.pdf)

---

Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,  
*L'Avenir économique de nos colonies*, Flammarion, Paris, 1908

[63] La Société cotonnière du Tonkin (siège social boulevard Malesherbes, Paris) a son usine à Nam-Dinh.

Elle est au capital de 1.500.000 francs en actions de 5.000 francs et a une durée de 25 ans, du 24 avril 1900. Son outillage est le plus récent et le plus perfectionné. C'est M. J. Garcin, un industriel des Vosges, qui en est le fondateur. Elle emploie plus de 800 Annamites.

Les cotons de l'Annam, de l'Inde et de la Chine sont la matière première la plus suivie pour les filés de bas numéros produits dans ces usines. La culture locale a été fortement encouragée par des remises gratuites de graines aux indigènes et l'assurance donnée aux cultivateurs que leur production serait achetée au comptant et en totalité.

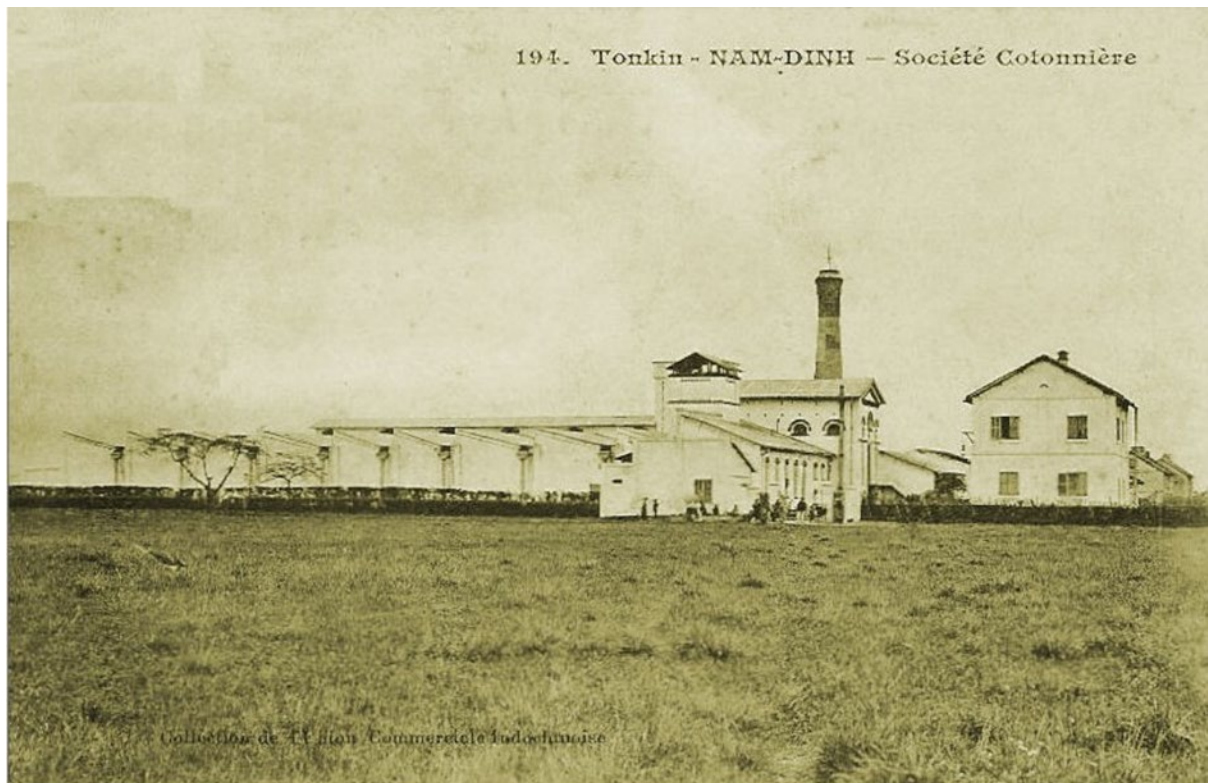
---

La Société cotonnière du Tonkin  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 360)

La Société cotonnière du Tonkin a édifié une filature de coton à Nam-dinh. Cette usine comprend 25.000 broches et permet l'utilisation, en Indochine même, de tout le coton produit par le Sud du Tonkin et le Nord de l'Annam et sa transformation en filés. Transformation qu'il subissait jusqu'ici au Japon ou dans l'Inde, d'où perte économique pour le pays.

Il faut s'attendre à un développement lent, mais continu de la culture du coton dans les terrains élevés de la province de Nam-dinh et surtout dans celles de Ninh-binh et Thanh-hoa. Elle est déjà rémunératrice pour l'indigène, malgré les frais de transport, de manipulation, les bénéfices réalisés par les intermédiaires nombreux qui s'occupent de l'exportation du coton et de sa réimportation sous forme de filés. L'installation d'une filature à Nam-dinh n'a pu donc qu'amener une amélioration économique pour la région et une source de bénéfices pour l'indigène.

---



[www.indochine-souvenir.com/photos/to/monu/](http://www.indochine-souvenir.com/photos/to/monu/)

Société d'expansion française en Extrême-Orient.  
Changement de siège social  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 août 1910)

Précédemment à Paris, 131, boulevard Malesherbes, est transféré même ville, 38, chaussée d'Antin. « Petites Affiches », 28 juillet 1910.

---

A.G.O. du 22 novembre 1910  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 novembre 1910)

Société civile des obligations hypothécaires de la Société cotonnière du Tonkin.

---

1911 : ABSORPTION DE LA COTONNIÈRE DE L'INDOCHINE À HAÏPHONG.  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cotonniere\\_de\\_l'Indochine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cotonniere_de_l'Indochine.pdf)

---

Cotonnière du Tonkin  
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1912)

Cette société, qui a absorbé la Cotonnière de l'Indochine, a tenu son assemblée le 12 juin.

Les résultats présentés font ressortir un bénéfice net de 460.000 francs. Le dividende

a été fixé à 125 francs par action de 1.250 francs. L'ensemble des réserves s'élève à 2.000.000 pour un capital nominal de 3.000.000.

---

DIVIDENDE  
Cotonnière du Tonkin  
(*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1912)

Le dividende sera fixé à 10 %, comme pour l'exercice précédent.

---

TONKIN  
II — INDUSTRIE  
Situation générale de l'Indochine pendant l'année 1912

[...][22] Les 3 filatures de coton de Hanoï [Meiffre cousins & Cie], Haïphong [Cotonnière de l'Indochine] et Nam-dinh [Cotonnière du Tonkin] comptant respectivement 11.000, 21.000 et 25.000 broches continuent leur marche régulière et paraissent satisfaites des résultats obtenus ces dernières années grâce à la surhausse des filés de coton sur les marchés chinois et ceux du Yunnan en particulier, qui est leur principal débouché.

Le capital de ces usines atteint près de 7.000.000 de francs. La force motrice est de 2.500 chevaux environ et le nombre d'ouvriers, hommes, femmes et enfants, atteint le chiffre de 1.950.

La filature de Nam-dinh s'est adjoint un atelier de tissage comprenant 260 métiers à tisser qui donne, par suite des résultats constatés à ce jour, les meilleures espérances. Un atelier de teinturerie se construit également à côté de la filature. [...]

---

1913 : ABSORPTION DE MEIFFRE COUSINS & CIE, HANOÏ.  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Meiffre\\_cousins-Hanoi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Meiffre_cousins-Hanoi.pdf)

---

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 101)

Filature de Nam-dinh  
MM. [Anthyme] DUPRÉ, administrateur délégué ;  
MARCONNET, directeur ;  
BARRET, chef du tissage ;  
HUET (C), comptable.

---

Le Tonkin en 1915  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1916)

[458] L'interdiction momentanée d'exporter les cotons, en dehors de ceux destinés à la métropole, a gêné les opérations de la filature de Nam-Dinh ; mais cette crise a été passagère. Le boycottage des articles japonais par les Chinois a fait augmenter les demandes sur les marchés du sud de la Chine. Par la suite, sont venues d'importantes commandes pour les armées. Toutefois, l'importation des matières premières des Indes anglaises et de l'Amérique ne s'est pas faite sans difficulté. L'élévation du taux du fret a augmenté aussi le prix de revient des filés.

---

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
(*Les Annales coloniales*, 14 juillet 1917)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société cotonnière du Tonkin, société anonyme au capital de 3.221.250 fr., dont le siège social est à Paris, 19, rue d'Aumale, qui avait été convoquée pour le 12 juin 1917, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement, faute de réunir un nombre d'actions représentant les trois quarts du capital social, les actionnaires de ladite société sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire à Paris, 19, rue Blanche, en l'hôtel de la Société des ingénieurs civils de France, pour le 18 juillet 1917, à onze heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant qui faisait l'objet de la précédente assemblée convoquée pour le 12 juin.

---

1917 (18 juillet) : TRANSFERT DU SIÈGE À NAM-DINH

---

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 août 1917)

Ordre du jour

Transfèrement du siège social du 19, rue d'Aumale, Paris, à Nam-Dinh (Tonkin)..  
Modifications aux statuts, articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 10, 17, 18, 19, 20, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 46.

Pour le conseil d'administration :

L'administrateur délégué : A. Dupré.

---

Participation dans la Société d'expansion française en Extrême-Orient.  
(sept. 1917-janvier 1925)

---

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 94)

Filature — Tissage — Teinturerie

Établissements à Nam-Dinh — Haïphong — Hanoï

MM. A[nthyme] DUPRÉ, président du conseil d'administration, administrateur délégué ;

X, directeur général ;

V. GAYET-LAROCHE et P. LANDRIAU, agents commerciaux ;

V.G. NAIT, chimiste, chef teinturier à Nam-Dinh ;

C. HUET, chef comptable à Nam-Dinh ;

J. SÉDAT, comptable à Nam-Dinh ;

E. HOERLER, directeur technique à Haïphong

GEYER, comptable à Haïphong ;

TSIENG-HOI dit NAM-SANG, comradore général.

---

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1921)

Cette société procédera à partir du 30 septembre, au remboursement, des obligations hypothécaires restant en circulation à cette date, à raison de 506 fr. 25 net, intérêts compris.

Cette opération sera effectuée aux caisses de la Banque nationale de crédit, 16, bd des Italiens.

---

1921 (10 novembre) : rejet par le tribunal de la Seine des prétentions des frères Clinchant contre une modification statutaire dans la répartition des bénéfices, le transfert du siège social de Paris à Nam-Dinh et l'amortissement d'une créance de 185.000 fr. sur un marchand de coton cambodgien

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Clinchant\\_c\\_Cotonniere.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Clinchant_c_Cotonniere.pdf)

---

AEC 1922-722 — Société cotonnière du Tonkin, 7, square Moncey, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Sté an., f. en août 1900, 5 millions de fr. en actions de 1.250 fr. ent. lib.

— Obligations : 2 millions de fr. — Divid. : 10 p. 100 depuis le début ; dernier exercice : 12 p. 100.

Objet. — Exploitation de trois filatures, d'un tissage et d'une teinturerie au Tonkin

Usines à Nam-Dinh, Haïphong et Pnom-Penh. Succursales à Mongtze et Yunnansen (Yunnan).

Conseil 1922. — MM. J. Garcin, présid. ; L. Lamy [<sup>0</sup>/<sub>00</sub>], v.-présid. ; A[nthyme] Dupré [1865-1940], admin.-dél., Georges Hauser [<sup>0</sup>/<sub>1</sub>], Charles Marchal (1882-1975), polytechnicien, banquier par son mariage avec M.-Th. Périer], Théodore Hanhart [de la Filature de Guebwiller. Anc. adm. de la Cotonnière de l'IC à Haïphong, abs. par la Cotonn. du Tk. † le 26 sept. 1920], Gaston Le Provost de Launay [député bonapartiste, gendre d'Alfred Bérenger, act.-fdt de la Cotonnière du Tk], Auguste Meiffre [des Éts Meiffre cousins & Cie, d'Hanoï, absorbés par la Cotonn. du Tk].

---

Solidarité française  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 avril 1922)

Nous recevons la communication suivante :

Tout dernièrement arrivait à Haiphong un grand vapeur, le « Bosnia », battant pavillon anglais, qui apportait de Bombay 12.000 et quelques balles de coton pour la Société cotonnière du Tonkin. Or nous apprenons, par une correspondance de France, que ces balles devaient être chargées par des bateaux battant pavillon français, ceux justement achetés en France par la Maison Lopicque et Cie et qui viennent si heureusement augmenter ce que nous appelons la vraie flotte Indochinoise.

Les pourparlers étaient en cours et l'affaire paraissait en ordre, les armateurs ayant offert le tonnage à 10 % au-dessous du prix qui pouvait être fait par des compagnies étrangères.

Voici la lettre, que nous citons en entier, par laquelle la Maison Lopicque accuse réception de la fin de non-recevoir de l'agent de la Cotonnière à Bombay.

P. A. LAPICQUE & Cie  
268, boulevard Raspail — Fleurus 28-54.

Paris le 3 mars 1922.  
Monsieur Paul LANDRIAU  
Minocher Villa  
Sasson Docks-Cross Road  
GOLABA BOMBAY

« Monsieur,

Je vous confirme mon dernier câble ainsi conçu : « Obligeriez câbler prix fret » et vous accuse réception de votre câble de ce jour : « Sans réponse télégraphique seize, ai dû traiter fret ici. Votre télégramme du 16 se terminait ainsi : « Indiquerai fret bientôt »

« Je ne pouvais rien faire d'autre que d'attendre ce *bientôt* annoncé et en attendant, j'agissais au mieux pour hâter l'arrivée du vapeur à Bombay puisque vous demandiez première quinzaine avril, alors que nous avons offert 2<sup>e</sup> quinzaine. La différence n'était pas bien grande, il est probable que, en hâtant les opérations en Europe, nous aurions pu gagner ces quelques jours et ainsi vous donner satisfaction ; cela eût nécessité quelques frais supplémentaires en travaux de nuit, mais pour ce faire, il nous fallait l'indication annoncée du prix, indication qui n'est jamais parvenue.

L'affaire est donc réglée mais pas comme nous l'espérons, évidemment ; cette conclusion me suggère quelques réflexions que je vous demanderai la permission de vous exposer

N'existe-t-il pas entre Français une solidarité qui, tout au moins à prix égal, devrait faire préférer, dans un cas comme le présent, un vapeur battant notre pavillon à un vapeur étranger ? Mais où je ne comprends plus la préférence donnée à l'étranger sur le Français, c'est que même en obtenant par ce dernier un avantage comme prix (10 % de moins), vous le négligez. Cela est encore plus incompréhensible quand il s'agit d'une affaire indochinoise comme la vôtre, tellement privilégiée, justement au nom de cette solidarité que vous méconnaissiez, vis-à-vis d'une affaire de navigation comme la nôtre qui a besoin, pour exister, de pouvoir compter sur l'aide de tous les intérêts indochinois ; ces intérêts commerciaux, industriels, politiques peuvent à leur tour avoir besoin d'une ligne de navigation sous pavillon français, donc pour ceux que vous représentez, il ne semble pas que, moralement ou matériellement, il soit de bonne politique de nous traiter aussi sévèrement que vous venez de le faire.

Avec mes regrets, je vous prie d'accepter, Monsieur, mes salutations empressées.

Signé : P. A. LAPICQUE & Cie

Aucun commentaire, n'est-ce pas ? Mais au fait, cette façon de procéder est-elle si



étonnante ? La Cotonnière du Tonkin, si privilégiée, peut-elle vraiment se laisser aller à un acte de solidarité si simple ?... Mieux vaut payer 10 % plus cher par ailleurs. C'est donc que cette société gagne trop d'argent ! Si, pour commencer, on faisait payer au coton importé un droit de douane raisonnable, cela ne pourrait que donner un revenu supplémentaire au budget qui en a bien besoin et aussi pousser de la bonne façon au développement de la culture du coton en Indochine.

N. D. L. R. — Si les faits que signale notre correspondant sont exacts, il y a, en effet, lieu de s'étonner d'un manque de solidarité de la part d'une société qui fait tellement appel à la solidarité française qu'on peut dire qu'elle en vit. — Nous faisons allusion surtout à ces extraordinaires droits de transit sur les cotonnades étrangères transportées au Yunnan par notre Cie des Chemins de fer du Yunnan.

Ces droits, dont le but est de protéger jusque chez l'étranger certaines marchandises françaises, grâce à la possibilité que la traversée de notre territoire par la voie ferrée nous donne d'établir ce péage, va directement à l'encontre des intérêts de ce chemin de fer.

Celui-ci, de ce fait, transporte moins de marchandises et se voit menacé à une échéance plus ou moins lointaine d'une ligne concurrente en territoire chinois. On sait, en effet, que le projet de cette ligne existe. D'autre part, les entraves que, pour plaire à la Société cotonnière et à d'autres, nous mettons au transit des marchandises étrangères par notre chemin de fer, ont assuré la survie du "transit par caravanes" du Yunnan vers les terminus des chemins de fer birmans et siamois.

L'énorme manque à gagner qui résulte pour la Compagnie et pour le Protectorat de ces mesures de « solidarité » est-il seulement compensé par une augmentation sensible de nos importations de cotonnades du Yunnan ? C'est douteux car, malgré cela, beaucoup de cotonnades étrangères montent au Yunnan par notre chemin de fer sans parler de celles qui, écartées de notre route par les droits de transit en prennent une autre, partant de Canton par la Rivière de l'Ouest, de Bangkok par le chemin de fer du haut Laos, de Rangoum par Lachio et à Myikynia.

Si, au contraire, l'on renonçait à cet excès de protectionnisme, si, au lieu de droits de transit, on ménageait aux docks de Haïphong un entrepôt chinois, entrepôt d'où les wagons partiraient scellés par notre douane sans autre intervention de sa part, pas même pour des statistiques) qu'il n'y aurait qu'à demander aux Douanes chinoises, la plus grosse partie des marchandises étrangères à destination du Yunnan passeraient par le Tonkin, les caravanes sur Xiêng-Mai et Lachio n'auraient plus de raison d'être et le projet de voie ferrée de Yunnanfou à Yamtchéou serait fort compromis.

D'où gros profits à partager entre la Cie du Yunnan et le Protectorat, augmentation de matériel roulant importé de France, activité plus grande au port de Haïphong.

---

(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1922)

Est parti :

Le 6 mai, l' « Armand Béhic » pour l'Indochine, des Messageries maritimes, ayant à bord MM. Leclerc et Briaud, administrateurs des colonies ; Terrier, payeur et sa femme ; de Gentile, juge à Hanoï et sa femme ; Sarrola, receveur des postes et sa femme ; Verdier, colonel et sa femme ; Vaillant, lieutenant-colonel ; Petit, chef d'escadron ; Petitgirard, sous-intendant militaire ; Landrieu, directeur de la Société cotonnière ; Puren, officier d'administration.

---

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
Siège social à Nam-Dinh (Tonkin)  
(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1923)

MM. les actionnaires de la Société cotonnière du Tonkin, Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs, ayant son [siège social à Nam-Dinh \(Tonkin\)](#), sont convoqués en assemblée générale extraordinaire audit siège le mercredi 16 mai 1923, à 11 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant :

Délibération sur proposition d'amortissement des actions.  
Le conseil d'administration

---

Mission parlementaire (suite)  
(*Les Annales coloniales*, 4 mai 1923)

Nam-Dinh [...]

À l'arrivée du train qui la transportait, M. Graffeuil se précipite vers le wagon-salon. Il trouve M. le docteur Le Roy des Barres ; quant aux trois députés, ils dormaient paisiblement. M. Valude, réveillé, descendit sur le quai non sans difficulté car il est grand blessé de guerre et marche avec beaucoup de peine.

Au bout de quelques secondes, le signal du départ l'obligeait d'ailleurs à remonter. Et voilà tout ce que nos députés auront vu d'une ville industrielle où se sont concentrées d'importantes entreprises les Distilleries, les Établissements- Emery et Tortel, les ateliers Caralp et la Société cotonnière, dont les installations sont, avec celles de la Cimenterie, les plus considérables du Tonkin. [...]

---

LES GRÈVES REVENDICATIVES DE NAM-DINH EN 1924

(Phan Thahn Son,

Le mouvement ouvrier vietnamien de 1920 à 1930,  
in Chesneaux (dir.), *Tradition et révolution au Vietnam*, Anthropos, 1971)

Le 27 février 1924, cent ouvriers du tissage de soie Tortel et Émery se mettent en grève [...]. Cette grève n'est pas organisée ; les revendications ne sont pas précises ; parmi les ouvriers des tissages et filatures de Nam-dinh [la Cotonnière du Tonkin], elle n'en touche qu'une centaine dans un seul atelier. Un seul point positif est à signaler dans cette action ouvrière : la détermination des ouvriers qui ont résisté à la pression patronale pendant presque quinze jours.

.....  
Une grève est déclenchée à la Cotonnière de Nam-dinh le 24 septembre 1924, pour protester contre la réduction arbitraire des salaires : après trois jours de lutte, le conflit est apaisé par les concessions du directeur Landriau qui accepte les conditions posées par les ouvriers. Cette action ouvrière montre que le mouvement ouvrier vietnamien a fait un pas en avant ; elle a été organisée par les *cai* et par les ouvriers spécialisés<sup>3</sup> qui ont « reçu des lettres, des tracts, des journaux et des livres de France et de Chine relatant les succès remportés par les travailleurs de ces pays au cours des cessations collectives de travail ; ils ont fait circuler ces documents autour d'eux, après les avoir lus, et souvent ils se sont réunis pour discuter blé sur les succès remportés par le mouvement international »<sup>4</sup> .

<sup>3</sup> Le rapport Maynard appelait ceux-ci « les aristocrates de la classe ouvrière ».

<sup>4</sup> Lam Ngoc Huynh, *La naissance et l'évolution du prolétariat au Vietnam sous l'effet de la colonisation française*, thèse, Paris, 1961, p. 274.

---

Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1924)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comite\\_comm.+indus.\\_I.C.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comite_comm.+indus._I.C.pdf)

Membres : [Anthyme] Dupré, administrateur délégué de la Société cotonnière du Tonkin ;

---

#### TONKIN

(*Les Annales coloniales*, 15 février 1924)

Les importants débouchés assurés au coton continuent d'attirer l'attention des agriculteurs indigènes. Aussi la superficie consacrée à cette culture est-elle en augmentation : 6.750 hectares en 1922, contre 6.025 en 1921.

La production totale en 1922 a été approximativement de 800 tonnes de fibres dont plus de 500 pour la seule province de Thanh-hoa. La Société cotonnière de Nam-Dinh, qui achète presque intégralement la production, facilite grandement l'essor de la culture du coton dans cette province. Elle vient de mettre 14 tonnes de graines de semences à la disposition des planteurs.

---

« Parlementaire et financiers »  
(*Journal officiel*, 18 février 1924)

Le Provost de Launay (Gaston), député de la Charente-Inférieure : Forges de Leval-Aulnoye ; Carrières de Porphyre de Saint-Raphaël ; [Société cotonnière du Tonkin](#).

---

(*Les Annales coloniales*, 25 avril 1924)

Depuis quelques années, la Cotonnière de Nam-Dinh fournit des graines sélectionnées aux cultivateurs.

---

#### SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs.  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-66)

Siège social à Nam-dinh. Établissements à Nam-dinh et Haïphong.

M. A. DUPRÉ, président du conseil d'administration, administrateur délégué.

à Nam-dinh

MM. P. LANDRIAU, directeur général ; P[ierre] BENOIST [gendre d'Anthyme Dupré] et E. MARCHAND, fondés de pouvoirs ; L. BIGOT, directeur technique ; J. EHRSAM, chef de tissage ; R. KUPPEL, contremaître de filature ; A. MANGENEY, contremaître de

tissage ; P. CROMMELINGK, chef de teinturerie ; L. BOURDAIS, chef comptable ; J. SÉDAT, comptable ; A. BIGOT, chef d'atelier ; L. VALOIS, monteur ; P. ROMANO, secrétaire ; Charles NAMSANG, compradore général.

à Haïphong

MM. G. ZURCHER, directeur technique ; J. FOHRER, contremaître de filature ; R. WALDER, agent commercial.

---

Nam-dinh

Européens non fonctionnaires

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-66)

DABREMONT, mécanicien, Sté Cotonnière ;  
GONIN, mécanicien, Société cotonnière.

---

Société cotonnière du Tonkin

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],  
10 avril 1925)

Une assemblée extraordinaire est appelée à autoriser le conseil à procéder éventuellement à la distribution des réserves sociales et à l'augmentation du capital.

---

Comité de l'Indochine\*

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 juin 1925)

... Dupré, délégués au congrès colonial de Marseille fin juin-début juillet.

---

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 juin 1925)

*L'illustration financière*. Préparation d'un ouvrage sur l'Indochine :  
le coton par Dupré

---

Les ressources textiles de l'Indochine

Le coton

par Henri Michel,

Député des Basses-Alpes,

membre de la Commission des Colonies,

vice-président de la Commission de la Marine

(*Les Annales coloniales*, 22 décembre 1925)

[...] D'après les statistiques les plus récentes, la récolte [de coton indochinoise] donne environ 10.000 tonnes de coton brut, dont plus de la moitié est fournie par le Cambodge. Au cours de la dernière période quinquennale, 1919-1923, l'Indo-Chine a

exporté 2.236 tonnes de coton égréné et 2.923 tonnes de coton brut, dont les 4/5 venaient du Cambodge.

Depuis quelques années, d'ailleurs, on a constaté un fléchissement sensible de ces sorties, dû principalement aux besoins croissants des filatures locales. Pour ne citer qu'un exemple, la Société cotonnière du Tonkin a installé à Haïphong et à Nam Dinh deux usines de 30 et 35.000 broches chacune et où travaillent plus de 3.000 ouvriers indigènes. [...]

---

*Oculus habent et non videbunt*

par Clodion

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 février 1926)

[...] La Cotonnière de Namdinh : près 70.000 broches 350 métiers à tisser et plus de 3.000 ouvriers.

---

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juillet 1926)

Rentrent en France : M. Dallinger, de la Cotonnière.

---

Réponse à une lettre de Léon Archimbaud,

député, dir. de *la Revue du Pacifique*

par H. CUCHEROUSET

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1<sup>er</sup> août 1926)

[...] En ce qui concerne les cotonnades, ce que vous préconisez, M. le Député, et que vous ne préconiseriez peut-être pas si vous représentiez une circonscription cotonnière, a été tenté et a réussi à grand renfort d'une protection que l'on juge encore insuffisante : nos cotonnades se vendent au Yunnan grâce à des droits de transit qui ont pour premier effet de réduire les affaires de la Cie de Chemin de fer du Yunnan. Il reste aussi à savoir, si ces usines se multiplient, ce qu'en penseront les ouvriers de nos usines de France et s'ils ne demanderont pas l'application en Indochine de nos lois sur les heures et les conditions du travail, sans penser que l'Annamite est beaucoup plus lent, moins assidu et moins adroit qu'eux. Il se pourra qu'alors, et avec la cherté croissante de la vie ici, les exportateurs français de cotonnades aient encore avantage à les faire usiner en France. Les grandes usines de Changhai n'ont pas encore détrôné Manchester ; il en sera de même chez nous. Et puis il est à craindre que si des industriels français voulaient conquérir le marché javanais par exemple autrement que par l'exportation, ils ne montent leur usine à Sourabaïa et non à Saïgon. Telle est, encore une fois, la tendance. [...]

---

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1927)

Sont arrivés à la colonie : M. Landriau, administrateur de la Société Cotonnière

---

## TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1927)

Dans l'affaire Société Cotonnière contre gouvernement général et Messageries fluviales de Cochinchine, le tribunal civil de Hanoï a mis hors de cause les Fluviales et a condamné aux dépens le gouvernement.

---

### Société cotonnière de Saigon

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 novembre 1928)

[...] M. Homberg s'est étendu longuement sur le manque d'attachement des ouvrières annamites à leur travail. Mais comment fait la société Cotonnière du Tonkin ? M. Touron se plaint de ce que celle-ci « démolit les prix » pour ruiner sa société, mais elle vit, la Cotonnière du Tonkin, et même elle est prospère. Il voudrait que cette société s'entendit avec la Cotonnière de Saigon pour maintenir les prix. C'est admirable ! La vie chère organisée alors ? Et puis l'entreprise du Tonkin ayant un matériel plus ancien, ne devrait-elle pas être désavantagée par rapport à celle de Saigon ? [il semblerait que cette dernière n'ait disposé que d'un matériel d'occasion...][...]

---

### Élections au Conseil des intérêts français économiques et financiers du Tonkin Les résultats

(*L'Écho annamite*, 8 juillet 1929)

Circonscription de Namdinh et Ninhbinh : inscrits 141, votants 82 : M. Marchand, industriel, 78 voix, élu.

---

(*Les Annales coloniales*, 6 août 1929)

Le résident supérieur du Tonkin, M. Robin, a visité vendredi soir les régions de Phu-Ly, Nam-Dinh, Thoï-Dinh, éprouvées par le typhon de mardi.

Il a constaté à Phu-Ly que les dégâts étaient de faible importance. Au contraire, le centre urbain de Nam-Dinh a gravement souffert. Il a visité plusieurs usines dont celles de la Société cotonnière du Tonkin, et de la Société Franco-Annamite de Tissage\* où le travail va reprendre aujourd'hui.

---

### INAUGURATION DU CONSEIL DES INTÉRÊTS FRANÇAIS DU TONKIN

(*L'Écho annamite*, 9 octobre 1929)

#### Désignation des délégués au Grand Conseil

Le conseil a désigné ensuite ses délégués au Grand Conseil de l'Indochine : titulaires :  
... M. Marchand, industriel, directeur de la Société cotonnière du Tonkin...

---

Incendie maîtrisé  
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1930)

Un incendie, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est déclaré dans un atelier de la Société cotonnière de Nam-Dinh.

Après deux heures d'efforts, l'incendie a pu être maîtrisé grâce aux nombreuses pompes mises en action. Les dégâts sont évalués à 2.500 piastres. Une enquête est ouverte afin de déterminer les causes du sinistre qui restent jusqu'ici inconnues.

---

Jurys d'expropriation  
(*Les Annales coloniales*, 11 mars 1930)

Voici la liste des vingt notables parmi lesquels ont été choisis pour l'année 1930, les membres des jurys spéciaux appelés, le cas échéant, à fixer les indemnités dues par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique :

[...] Marchand, fondé de pouvoir de la Société cotonnière\*, Namdinh [...]

---

Élection aux Chambres de commerce du Tonkin  
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1930)  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1930)

Hier, 11 mars, des élections ont eu lieu pour le renouvellement partiel des Chambres de commerce du Tonkin.

Nouveaux élus :

M. Marchand, directeur de la Société cotonnière du Tonkin...

---

LA VILLE ET LA PROVINCE DE NAM-DINH  
par H. Cucherousset  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 mars 1930)

[...] La Société cotonnière a la modestie de la violette ; nous n'en dirons donc rien, sinon que, lorsqu'en arrivant en ville, on passe entre ses vastes usines, on a l'impression de quelque chose de beaucoup plus grandiose que ce que suggérerait un modeste capital social de 5 millions, d'autant plus que cette société possède une autre usine à Haïphong et que celle de Hanoï, dont le matériel est venu il y a quelques années augmenter celui de Nam Dinh, était déjà une grande usine.

Plusieurs milliers d'ouvriers des villages voisins y travaillent jour et nuit en plusieurs équipes et l'on conçoit quelle misère résulterait, pour toute une partie de la population, de l'arrêt d'une si puissante entreprise, si les débouchés perdus en Chine par suite de l'état troublé de ce pays n'étaient compensés par une plus forte consommation en Indochine, ou si la rude concurrence japonaise devenait encore plus intense. Cette concurrence serait peu dangereuse, si vraiment le Japon appliquait une législation vertueuse et généralisait des institutions édifiantes, dont on a comme un pressentiment que les belles apparences ont surtout pour but d'en imposer à Genève. [...]

Sur les fonds du budget local ont été construits les bureaux de l'administrateur-adjoint et la nouvelle garde indigène (construite par la Sté cotonnière en échange du terrain de l'ancienne garde indigène). [...]

---

#### TONKIN

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1930)*

Deux mille ouvriers de la Cotonnière de Nam-Dinh se sont mis en grève le 28 mars, à la suite d'une rixe entre un gardien et quelques-uns d'entre eux et pour protester contre des amendes qui avaient suivi.

On a arrêté des meneurs.

---

#### TONKIN

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 janvier 1931)*

Des ouvriers ont essayé de fomenter une grève à la manufacture de cotonnades de Nam-Dinh.

---

#### TONKIN

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1931)*

Le 20 novembre, des incidents se sont produits à la Société Cotonnière à Nam-Dinh. M. Daubas, chef du service d'entretien, voulut faire faire un travail de coolie à un ajusteur annamite qui protesta ; il aurait alors frappé l'ajusteur. 150 ouvriers manifestèrent et blessèrent un gardien indien.

---

La foire de Namdinh : un défi à la crise

par H. Cucherousset

*(L'Éveil économique de l'Indochine, 6 décembre 1931)*

[...] Tandis qu'à Saïgon sombre la Société cotonnière, celle de Namdinh continue à prospérer, s'agrandit et achève de monter une centrale électrique de 3.000 kilowatts. [...]

---

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1931)*

Sont arrivés à la colonie : M. Marquart, de la Cotonnière du Tonkin.

---

Troisième session du

Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mars 1932)*



.....  
M. de Lachevrotière signale que des journalistes de France ont été fâcheusement impressionnés par ce qu'ils ont vu dans les usines de la Cotonnière du Tonkin, laquelle emploie beaucoup de jeunes enfants et il met l'administration en garde contre une campagne de presse probable.  
.....  
\_\_\_\_\_

TONKIN  
Naissances

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1932)

Daubas Gérard, fils du chef mécanicien de la Cotonnière à Namdinh et de Mme née J. Filipecki.  
\_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 353)

Siège social Nam-Dinh (Tonkin),  
30, boulevard Charner,  
Adr. tél. : « COTONKIN ».  
Téléphone n° 72  
Directeur : Tran-lap-Cu.  
\_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 555)

77, rue des Voiles, Haïphong  
Téléphone n° 170.  
Directeur : Chuberrech.  
\_\_\_\_\_

MARIAGES  
Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

Namdinh. — M. Léon Bourdais, chef-comptable à la Cotonnière du Tonkin, et Mlle Suzanne Olivier.  
\_\_\_\_\_

MARIAGES  
Saïgon

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> novembre 1933)

M. Léon Cosserat, agent de la Cotonnière du Tonkin, et Mlle Adrienne Saltzmann

---

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE  
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
1.221	Gérard (Georges)	Société Cotonnière	Nam-Dinh
750	Romano (Paul-Antoine)	Société Cotonnière	Nam-Dinh

---

Un Ami nous quitte  
(*Chantecler*, 10 mars 1935, p. 6)

C'est de M. A. Dupré, administrateur délégué de plusieurs grandes sociétés, dont la Société cotonnière de l'Indochine, qu'il s'agit. M. A. Dupré, qui était venu passer quelques mois au Tonkin pour inspecter les diverses affaires qu'il administre, retourne en France. Il compte prendre le prochain accéléré pour Saïgon, où il s'embarquera sur l'*Athos-II* le 17 courant.

Nous lui souhaitons une bonne traversée et un toujours heureux séjour en notre belle France.

---

Mariage  
(*Chantecler*, 29 mars 1936, p. 6)

A été célébré à la mairie de Haïphong, jeudi après-midi à 16 heures, le mariage de Marcel Cadoret, fondé de pouvoirs de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-dinh, et Suzanne Madeleine Ehrhardt, domiciliés à Haïphong.

Témoins : Émile Marquart, directeur technique, et André Veru, directeur commercial de la Société cotonnière à Haïphong.

---

Commission municipale de Nam-Dinh  
(*Chantecler*, 30 juillet 1936, p. 6)

Marcel Cadoret, fondé de pouvoirs de la Société cotonnière du Tonkin, est nommé membre en remplacement M. Bayle, lui-même fondé de pouvoirs de la Société cotonnière.

---

Commission pour l'adaptation des lois sociales à l'Indochine  
(*Chantecler*, 15 octobre 1936, p. 2)

La CCI de Haïphong propose la nomination de :  
— pour l'industrie :

Kuppel, fondé de pouvoirs des Cotonnière du Tonkin à Nam-Dinh ; Carlon, directeur de la Soc. an. de constructions mécaniques

---

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 décembre 1936)

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin du 27 novembre 1936, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1937, de la Commission de conciliation de Namdinh

comme membre employé ou ouvrier français titulaire  
M. Romano, employé à la Société Cotonnière du Tonkin, à Namdinh.

---

Ngo Van,  
*Viêt-nam (1920-1945)*, L'Insomniaque, 1995, 450 p.

[235] Au Tonkin et même en Annam, on assista à la même poussée de revendications : en janvier et février [1937], un millier de grévistes de la Cotonnière de Haiphong, quatre mille à celle de Namdinh, deux mille dans les cordonneries de Hanoi et banlieue, des centaines dans les ateliers artisanaux, chez les confectionneurs de Hanoi, Haiphong, Huê, chez les chapeliers, les malliers, etc. Toujours pour une paie de quelques sous de plus, mais aussi pour le repos hebdomadaire, les congés payés, choses dues après le décret de décembre, qui restaient lettre morte.

---

La grève à Nam-dinh  
(*Chantecler*, 7 février 1937, p. 3)

Parmi les industries, créées au Tonkin par d'anciens colons et lesquelles, grâce au courage et aux efforts de ceux qui les dirigèrent dans les dures épreuves du début, purent résister à la vague destructrice de la crise, il faut en citer deux, existant à Namdinh : la Société Cotonnière et la S.F.A.T.E.\* (tissage de la soie).

Elles viennent d'être atteintes à leur tour par le mal des grèves.

À vrai dire, il y avait déjà eut un essai de fait ; mais la direction de la Cotonnière avait de suite accordé certaines des réclamations, et avait remplacé, par des hommes, les équipes de femmes jusque là occupées aux travaux de nuit.

Elle s'était, par ailleurs, mise en règle avec les lois sociales. en ce qui concerne l'augmentation des salaires et les congés payés.

On sait, d'autre part, que la direction générale a toujours agi avec le plus grand souci d'humanité, en assurant à son personnel ouvrier les soins médicaux et des secours de charité en beaucoup de cas. Point n'était besoin, pour cela, de faire appel aux lois et à la surveillance du gendarme du Front populaire.

Il semblait donc que le calme aurait dû revenir et que le le travail serait repris dans l'ordre.

Oui, mais, ça ne faisait pas l'affaire des meneurs, des gréviculteurs. qui tirent de gros bénéfices, péchés en eau trouble.

Et la grève vient de recommencer aux usines de la Cotonnière depuis 4 à 5 jours.

Près de 2.000 ouvriers quittaient le travail mardi matin ; réclamant une augmentation des salaires, la réduction des, heures de travail, l'abolition du travail de nuit, etc.

Or les équipes de nuit, absolument consentantes, se composent de 1.500 ouvriers. qui seraient privés de travail si on donnait gain de cause aux meneurs.

En fait, c'est la désorganisation de tout l'*effort français*, au Tonkin, depuis un demi-siècle, qui se poursuit systématiquement sous une impulsion occulte.

Les Français doivent se défendre.

La chambre de commerce de Hanoï a déjà pris position dans ce sens-là. Bravo !

Nous y reviendrons avec énergie, parce qu'il y a maintenant, au Tonkin, un gouverneur général [Brévié] dont c'est le rôle de défendre l'héritage laissé par les anciens aux générations nouvelles.

•

P.S. : Contrairement à ce qu'on espérait à Namdinh, la visite attendue de M. Justin Godard ne se ferait pas avant vendredi prochain. Nous ne comprenons pas pourquoi il faut absolument que de telles questions soient réglées par M. Godard : c'est la négation simple des pouvoirs du gouvernement local.

---

Les grèves  
(*Chantecler*, 7 février 1937, p. 6)

Nous apprenons que le travail n'ayant pas été repris aux usines de la Société Cotonnière de Nam-dinh, comme à la S.F.A.T.E. malgré les concessions faites et malgré les efforts faits par M. l'inspecteur du Travail Colombon et M. le résident Lebel, la direction générale de la Société cotonnière aurait décidé un « lock out » général et ses usines resteraient fermées pendant trois semaines.

Cette mesure énergique atteindrait de 3.000 ouvriers. Elle est grave, certes, mais elle est pleinement justifiée. C'est la seule manière d'arrêter d'autres incidents. On aura le temps de chercher les professionnels du désordre, qui ont abouti à cette mesure, justement à la veille de la fête du Têt.

---

En Indochine, les indigènes se disputent le travail  
(*Chantecler*, 10 juin 1937, p. 4)

« Les lois sociales, si elles ont été la cause de désordres dans nos différentes colonies, n'y ont pas pour cela diminué le chômage, ce qui était, en somme, leur vrai but. En Indochine, par exemple, d'innombrables candidats se disputent un emploi vacant.

La Société cotonnière de Nam-Dinh annonçait dernièrement qu'elle allait procéder au recrutement de nouveaux ouvriers. Plusieurs milliers vinrent se présenter : ces malheureux, accourus de toutes les régions environnantes, se livrèrent une véritable bataille devant les portes de la société, si bien que le service d'ordre dut faire usage de la pompe à incendie pour disperser cette foule. C'est à des gens mourant de faim, dont le seul désir est le travailler, que l'on offre des journées écourtées et des semaines de vacances. Ceci est bon pour la Métropole. »

Le « Courrier colonial », qui publie cette information, fait du bon travail ; c'est un ami sincère de notre colonie. Nous l'en félicitons.

---

Naissance  
(*Chantecler*, 28 juillet 1938, p. 6)

à la clinique Dang-vu-Lac de Gisèle Paulette, fille de M. Louis Pierron, contremaître à la Société cotonnière du Tonkin à Namdinh, et de Mme, née Olga Trippenbach.

---

Robequain, *Géographie de l'Indochine*, 1939.

Les activités économiques nouvelles

[313] Industries textiles. — La transformation des fibres textiles — filature et tissage — est le type de ces industries qui ont pu paraître réservées, par un régime colonial judicieux, à l'activité et au profit de la métropole. L'importation des étoffes européennes en Indochine avait commencé bien avant l'occupation française, mais, depuis, ses progrès ont été considérables.

Cependant, dans ce domaine encore, l'Indochine, par sa situation géographique et démographique si particulière, a pu faire admettre en sa faveur des exceptions au privilège métropolitain, qui semblait un dogme intangible ; elle possède quelques grands établissements modernes pour la filature et le tissage du coton et de la soie.

1° Coton : Peu d'années après l'occupation du Tonkin, à la fin du siècle dernier, on constatait que ce pays importait beaucoup moins d'étoffes que de filés. Ceux-ci ne venaient pas de France, mais de l'étranger et surtout de Bombay. Ils étaient destinés à l'industrie indigène, de type familial, qui pouvait se contenter d'un bénéfice extraordinairement bas. Aussi l'élévation des droits de douane sur les filés ne favorisait-elle que très médiocrement l'importation des cotonnades françaises. « Il faudrait, en effet, qu'ils fussent presque prohibitifs pour compenser la différence de prix qui existe entre le tissu de fabrication française et celui fabriqué dans le pays par les consommateurs eux-mêmes »<sup>5</sup>.

De là l'idée de créer au Tonkin, tout en protégeant l'importation des tissus métropolitains, des filatures qui profiteraient d'une matière première trouvée sur place à vil prix, et d'une main-d'œuvre abondante et peu exigeante. Quelques gros industriels français fournirent ainsi les fonds qui permirent de construire une première filature à Hanoï, dès 1894. Deux autres filatures furent ensuite fondées, à Haiphong, puis à Nam Dinh. En 1913, les trois entreprises se trouvaient rassemblées par la « Société cotonnière de l'Indochine »<sup>6</sup>.

La filature de Hanoï a cessé son activité. L'établissement de Nam Dinh, au centre d'une région surpeuplée, s'est développé assez régulièrement ; c'est aujourd'hui le plus puissant. De la filature, on est vite passé au tissage. La société a 30.000 broches à Haiphong, 54.000 à Nam Dinh ; en outre, elle a réuni dans ce dernier centre 1.300 métiers. Les chaudières à vapeur et la production de l'énergie électrique exigent chaque jour 40 tonnes de charbon environ ; l'usine de Nam Dinh a sa fonderie, son appontement sur le canal, sa flottille de chaloupes et de chalands ; on y pratique aussi le blanchiment et la teinture. En 1933, la Société employait environ 5.000 ouvriers, dont 4.000 à Nam Dinh. En 1933, le chiffre total atteignait sans doute 10.000, travaillant irrégulièrement.

L'usine de la Cotonnière à Nam Dinh offre la plus grosse concentration de salariés, dans le même établissement, qui soit en Indochine. Un rapport officiel (20 novembre 1933) apporte des précisions très intéressantes sur les conditions du travail<sup>7</sup>. Les filles et [314] les garçons âgés de quatorze à dix-huit ans forment environ 25 % de la main-d'œuvre ; les femmes et les enfants représentent la moitié du total des ouvriers, la proportion étant d'ailleurs plus élevée dans la filature que dans le tissage. « La main-d'œuvre des filatures de Nam Dinh et de Haiphong est une main-d'œuvre familiale, homogène et stabilisée... ; filateurs et tisseurs appartiennent presque toujours à une même famille et chaque enfant, dès qu'il est en âge de le faire, vient travailler à l'usine

<sup>5</sup> De Lanessan, *La colonisation française...* op. cit., p. 275.

<sup>6</sup> Vers 1910, les trois usines avaient 62.000 broches et employaient 1.800 ouvriers ; elles importaient environ 3.000 tonnes de coton des Indes anglaises (R. Ferry, *Le régime douanier*, op. cit., p. 207.)

<sup>7</sup> Cité par M. Goudal, *Problèmes de travail en Indochine*, op. cit., p. 328.

pour apporter, par le groupement des salaires, sa contribution au bien-être du foyer. » Cette main-d'œuvre est répartie en équipe, car le travail continue la nuit ; ainsi se trouve augmenté, en même temps que le nombre des ouvriers, le rendement moyen de chaque machine. On constate d'ailleurs que le travail de nuit, accompli dans des ateliers moins chauds en été, moins frais en hiver, est souvent préféré par l'Amnamite ; ce travail est d'ailleurs contrôlé avec moins de vigilance par les surveillants européens, si bien qu'en somme, il serait moins pénible que le travail de jour ; les ouvriers peuvent s'entendre entre eux pour travailler à tour de rôle ; ceux qui sont inoccupés profitent des intervalles séparant les rondes « pour prendre un acompte de sommeil, couchés entre les métiers ».

Une autre société possède à Haiphong une usine produisant à la fois du fil à coudre et des filés de coton, et qui rassemble 430 ouvriers.

Les ressources locales comptent aujourd'hui très peu dans l'alimentation des filatures en matière première. Le coton reste partout en Indochine l'objet d'une culture familiale, sur des parcelles généralement minuscules<sup>8</sup>. Presque tout le coton brut traité dans les usines du Tonkin provient de l'étranger : Inde, Amérique, Chine.

La production de filés des usines de Nam Dinh et Haiphong était évaluée à plus de 8.000 tonnes en 1937. Ces manufactures tonkinoises fournissent la plus grande part des filés employés par les tisserands indigènes des campagnes, ou par ceux qui sont groupés dans les petits ateliers urbains, en particulier à Cholon. En outre sortaient des métiers de Nam Dinh, en 1937, 702.000 couvertures, et 2.212 [315] tonnes de cotonnades diverses, dont beaucoup de serviettes de toilette, qui jouissent d'une grande vogue dans les milieux les plus humbles, et ont des usages bien plus variés que leur nom ne l'indique.

---

NAM DINH  
En faveur des ouvriers  
(*Chantecler*, 26 janvier 1939, p. 4)

Le séjour de M. Dupré, directeur de la Société Cotonnière du Tonkin, est l'occasion, pour cet industriel philanthrope, de nombreuses améliorations sociales dans le sort de ses ouvriers, au nombre de quinze mille.

Une cité ouvrière a été aménagée avec de larges avenues plantées d'arbres ; chaque paillote construite en ce moment sera parfaitement protégée contre les poussières et les saletés de toute nature, tandis qu'un château d'eau permettra, en cas d'incendie, d'arrêter immédiatement la progression du feu par la mise en batterie instantanée des pompes.

Monsieur Dupré a également donné des ordres pour l'aménagement d'un stade afin de faciliter à ses ouvriers la pratique des sports. Ce stade est situé boulevard Pasteur, en face des pépinières de la Ville ; de plusieurs hectares de superficie, parfaitement bien aéré, il comprend déjà courts de tennis, pistes de course, terrains de football, de basket-ball, etc. Il sera complété par un cercle.

Puissent les différentes usines de la ville faire, dans la mesure de leurs ressources, le même effort louable que la Société Cotonnière a consenti en faveur de ses ouvriers et, d'ici peu, Nam-Dinh ne tardera pas à s'embellir dans une atmosphère de paix sereine et de tranquillité sociale.

---

Naissance

<sup>8</sup> Ci-dessus p. 239.

(*Chantecler*, 2 février 1939, p. 6)

le 30 janvier, à la clinique Saint-Paul de Hanoï, de Luc, fils de M. Casimir Jules Joseph Gross, employé à la Société Cotonnière de Nam-Dinh, et Mme, née Julienne Leboucq.

---

Nam-Dinh  
(*Chantecler*, 2 février 1939, p. 6)

Nous avons déjà signalé récemment l'œuvre philanthropique entreprise par M. A. Dupré, directeur général des Sociétés Cotonnières de l'Indochine, ayant pour but l'amélioration des conditions d'existence de la petite armée des travailleurs et leur famille qu'emploient ses diverses industries.

Mais la générosité de M. A. Dupré ne s'est pas arrêtée là. Il vient d'en donner une nouvelle preuve, que nous avons le devoir de signaler, en remettant, à M. le résident-maire Lotzer, une somme de trente mille piastres destinée à contribuer à l'extension des colonies de peuplement dans la Haute et Moyenne-Région. Elle permettra à M. Lotzer de diriger, sur certains points des provinces voisines de Ninh-binh et Phuly, l'excédent de la population de divers villages de la province de Namdinh, signalés comme ayant un surpeuplement excessif, élément de misères profondes.

Nous reviendrons sur la question. Mais il nous convient de donner d'ores et déjà au geste généreux et si profondément démocratique de M. A. Dupré, une juste publicité que paraissent lui refuser de hauts fonctionnaires mieux placés que nous pour le faire et qui nous abreuvent, par ailleurs, de communiqués bruyants concernant d'autres décisions qui sont bien loin de présenter, au regard du public qui observe, un intérêt aussi élevé.

« CH[ANTECLER]. »

---

NAM-DINH  
La colonisation  
(*Chantecler*, 5 février 1939, p. 3-4)

M. Dupré, directeur de la Société cotonnière, vient de remettre entre les mains de M. le résident-maire Lotzer une généreuse offrande de trente mille piastres destinée à contribuer à l'extension des colonies de peuplement dans la Haute et Moyenne-Région.

Cela augmente considérablement les possibilités d'action de notre actif résident-maire, qui vient justement de rechercher dans la région de Phu-Nho Quan, d'entente avec M. le résident de Peyrera, de nouveaux centres d'émigration.

M. de Peyrera a déjà installé plus de 100 maisons d'habitation dans la vallée que longe la route de Phu-Nho-Quan à Vu-Ban. Ce nouveau village, long de plusieurs kilomètres en bordure de la route, a déjà pu faire une culture de maïs dont cette récolte, la première, dépassera de beaucoup en qualité et en quantité les pronostics des plus optimistes. Une partie du capital avancé par la province de Ninh-Binh en faveur de cet établissement pourra être remboursé par les heureux émigrés. Ces régions présentent, en outre, l'immense avantage d'être situées à quelques kilomètres — une centaine au maximum — des villages d'origine des émigrés. Les paysans se trouvent ainsi beaucoup moins dépaysés. M. de Peyrera a pu obtenir le regroupement des anciens marchés de cette région Muong et les échanges se font très actifs entre les nouveaux arrivés et les montagnards.

Telles sont les principales constatations que M. l'inspecteur des Affaires politiques et

administratives, résident-maire de Nam-Dinh a pu faire sur place et toute une vaste région a pu être délimitée, d'entente avec M. de Peyrera, pour que les populations pauvres de la province de Nam-dinh viennent s'établir avec le même succès — souhaitons-le — que les colonies originaires de Ninh-Binh.

Une question fort importante reste à trancher et qui doit l'être très prochainement au cours de la visite que se propose de faire M. le résident supérieur Châtel, c'est de savoir si la vallée du Lac-Thuy ne pourrait pas être facilement et avantageusement rattachée à la province de Ninh-Binh.

Les communications et les échanges sont, en effet, tous orientés vers cette dernière province, qui est d'accès beaucoup plus facile que Hoa-Binh.

Mais comment opérer de premier morcellement sans être entraîné à répartir toute cette province de Hoa-Binh entre ses voisines ?

En toute hypothèse, l'heureuse initiative de M. de Peyrera, qui a su trouver des pays de colonisation très rapprochés, continuera à porter ses fruits et ils s'entendront pour le plus grand bien des habitants surpeuplés du Nam-Dinh et du Nim-Binh.

---

#### Une grève à la Société Cotonnière à Haïphong (*Chantecler*, 21 mai 1939, p. 6)

Depuis trois jours, les ouvriers de la Société Cotonnière sont en grève. La direction de cet établissement a décidé de fermer ses portes jusqu'à nouvel ordre. Voici plus de 500 ouvriers en chômage.

Ces ouvriers devraient retenir que la société travaille beaucoup pour la Chine du Sud et du Sud-Ouest. Nous pouvons dire que si les filés de coton japonais sont exclus de ces régions, les filés de coton anglais et allemands font tout ce qu'ils peuvent pour tenir le marché. Or, si la Société cotonnière est protégée sur le marché indochinois, elle ne l'est pas sur le marché chinois.

L'Inspection du Travail parviendra-t-elle à faire comprendre cela aux ouvriers annamites qui sont « remontés » par des « camarades fonctionnaires » qui [émargent au] budget indochinois.

---

#### À propos de la grève des ouvriers de la Cotonnière (*Chantecler*, 25 mai 1939, p. 4)

Après la grève des ouvriers, la Cotonnière de Haïphong a fermé ses portes.

Samedi dernier, M. le directeur dudit établissement à Nam-dinh s'est rendu à Haïphong chez M. l'administrateur-maire et a proposé une augmentation de 3 à 7 cents en ce qui concerne les indemnités : mais les ouvriers persistent à demander une majoration de salaire de 30 % ou tout au moins 25 %

L'arrangement est en cours.

Comme cette augmentation de 30 % exigée par les grévistes porterait sur le salaire de plusieurs milliers d'ouvriers et ouvrières, on voit l'importance de la somme qui grèverait les dépenses de main-d'œuvre de la Société cotonnière.

Et si celle-ci se trouvait contrainte d'accepter cette augmentation et qu'elle se trouve, de ce fait, dans l'évidente obligation d'augmenter en proportion le prix des « filés » ; on voit de suite la tempête de protestations que cela soulèverait parmi les acheteurs habituels de ces « filés ». Et cependant, ce ne serait que la juste de l'action des grévistes.

---



Arrêt du travail à la Cotonnière  
(*Chantecler*, 28 mai 1939, p. 3)

Depuis une dizaine de jours, les ateliers de la Cotonnière ont arrêté le travail.

Nous n'avons pas cru devoir [intervenir], jusqu'à ce jour, car, souvent, les appréciations de la presse ou son ingérence dans ces sortes de conflits sont plutôt néfastes. Toutefois, de nombreux lecteurs ayant demandé à être informés, nous confirmons que la direction de la Cotonnière a prononcé le lock out des ateliers à la suite des revendications injustifiées du personnel, réclamant non seulement des augmentations de salaire, mais encore les soins médicaux gratuits, médicaments, etc., mouvement à tendance communiste du fait d'un groupe d'agitateurs.

La réouverture des ateliers se fera sous peu, la majorité du personnel étant très satisfaite de son sort.

La direction de la Cotonnière s'est vue dans l'obligation de prendre une telle mesure devant des réclamations présentées comme un ultimatum.

---

Tournée d'inspection de M. le résident supérieur p.i. de Tastes  
(*Chantecler*, 2 juillet 1939, p. 6)

Arrivé au chef-lieu à 17 h., le chef du protectorat a visité en détail les usines de la Société cotonnière du Tonkin.

---

Jean-Pierre AUMIPHIN,  
*La présence financière et économique française en Indochine (1859-1938)*,  
thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Nice, février 1981

[...] Obtenant de l'administration coloniale des droits de douane prohibitifs à l'importation sur les filés d'origine étrangère, la Cotonnière du Tonkin avait réalisé d'énormes bénéfices (en 1939, elle se classait en troisième position sur 269 S.A. recensées pour plus de 52 millions de francs courants de bénéfices répartis [dividendes], une proportion de 15 % revenant aux six administrateurs<sup>9</sup>). Elle possédait à Haïphong une filature de coton de 29.064 broches<sup>10</sup> ; un groupe industriel avec trois [158] filatures de coton, une fabrique de couvertures, etc. Vers 1940, la Société cotonnière du Tonkin produisait 133.306 kg de coton hydrophile, 9 millions de kg de filés, 3 millions de tissus et 1 million de couvertures, soit un total de 13.425 tonnes<sup>11</sup> .

---

1940 (janvier) : NÉCROLOGIE D'ANTHYME DUPRÉ  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dupre\\_1865-1940.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dupre_1865-1940.pdf)

---

<sup>9</sup> G. Le Provost de Launay, pdt ; Benoist, adm.-délégué ; Morizot, Dupré, [Jules-Maurice] Gourbeil [anc. gouverneur de la Cochinchine 1911-1916] et Bayle, soit plus de 1 MF chacun.

<sup>10</sup> Gouverneur général de l'Indochine, « Industrie cotonnière de l'Indochine », p. 5.

<sup>11</sup> Gouverneur général de l'Indochine, « Industrie cotonnière de l'Indochine », p. 3.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN)  
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS  
Année 1940  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1<sup>er</sup> avril 1940, pp. 503-509)

PROVINCE DE NAMDINH  
115 Bayle Gustave Directeur de la Sté cotonnière

---

Les audiences du gouverneur général  
(*L'Écho annamite*, 4 avril 1941)

Hanoï, 4 avril — L'amiral Decoux a reçu le 4 avril ... et M. Benoist, administrateur délégué de la Société cotonnière du Tonkin. (Arip)

---

LES GRANDES ENTREPRISES COLONIALES  
LA SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
par E. M. MATHEY.  
(*Le Journal des débats*, 2 mai 1942)

Avant de parler de cette puissante entreprise qui fut créée aux environs de 1900, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur la culture du coton en Indochine.

Elle y était connue depuis assez longtemps, mais ce n'est guère qu'au début de ce siècle qu'on commença à la développer grâce à des méthodes de culture moins archaïques que celles pratiquées par les indigènes.

Les deux principaux centres de culture du coton sont situés sur les rives du Mékong au Cambodge ; d'autres de moindre importance se trouvent dans la province de Thanh-Hoa en Annam. Il en existe encore quelques plantations au Tonkin, à Nam-Dinh et à Ninh-Binh, ainsi que dans le sud de la Cochinchine, dans la province de Baria.

Des essais remarquables d'acclimatation du coton ont été faits et poursuivis dans le Binh-Thuan. Malgré tout, la production du coton, en Indochine, est encore inférieure à la consommation locale et les filatures du Tonkin restent tributaires pour environ 3 millions de francs du coton des Indes anglaises.

Le coton du Cambodge, bien que de qualité dite « courte dorée » (22 à 25 m/m) possède des qualités de blancheur remarquables qui le font particulièrement apprécier du Japon.

Il est bien évident que si l'on développait la culture du coton en Indochine, la colonie pourrait non seulement se suffire à elle-même, mais encore exporter vers la métropole, qui en consomme pour plus de 50 millions de francs annuellement, une bonne partie du superflu de sa production cotonnière. On aurait ainsi un produit supérieur aux autres et l'on se passerait du coton indien notamment.

Voilà, brièvement résumée, la question de la culture du coton en Indochine, actuellement.

\*  
\* \* \*

Passons, maintenant, à l'industrie cotonnière proprement dite.  
Ainsi que nous le disions dans un précédent article, c'est à Albert Butin que l'on doit

la création de la Société cotonnière du Tonkin, comme on lui doit celle des Ciments. Après s'être rendu compte, tant au Cambodge, en Annam, qu'au Tonkin des possibilités en matière première que pouvaient offrir ces trois régions, ce fut à Haïphong qu'il créa la première filature.

En 1900, le gros œuvre des bâtiments était à peu près terminé (il y avait trois ans qu'ils étaient commencés), Les machines étaient au montage ; en septembre, la grande cheminée fumait et l'on inaugurait cette industrie toute nouvelle pour le pays.

On commença par y traiter le coton trouvé sur place, puis, les besoins augmentant dans de très notables proportions, il fallut, au cours des années suivantes, créer deux nouvelles usines, l'une à Hanoi, l'autre à Nam-Dinh.

Aujourd'hui, ce sont 80.000 broches qui fonctionnent dans ces trois établissements. Elles traitent environ 5.000 tonnes de filés par an, dont un peu plus d'un dixième était expédié au Yunnan (Chine). Un peu plus d'un millier d'ouvriers et d'ouvrières sont ainsi occupés à la filature du coton.

Par ailleurs au Cambodge, à Ksach-Kandal fonctionne une société cotonnière qui occupe cinq cents ouvriers traitant 90.000 piculs (60 kg 400) de coton, annuellement dont une partie est produite sur place, l'autre étant achetée aux Indes.

Enfin, une petite société indigène exploite une filature à vapeur, à Thai-Binh, en Annam.

Indépendamment de la consommation locale qui est élevée, c'est le Japon qui se trouve être à peu près le seul importateur des cotons indochinois : 10.000 tonnes, environ, annuellement, dont la moitié en lamé et l'autre en coton égrené. Il existait, avant cette guerre, tout un projet de travaux d'hydraulique à exécuter au Cambodge, en vue d'étendre et d'intensifier la culture du coton dans ce pays de protectorat. Nous ne savons pas exactement où en est cette question aujourd'hui.

C'est ainsi qu'au génie créateur d'Albert Butin, à son esprit d'initiative et de suite et à son travail acharné, l'Indochine est redevable de deux belles industries qui n'ont pas peu contribué au développement de la colonie.

Industries du ciment et du coton ont été les deux piliers de fondation du port d'Haïphong et de son développement au cours de ces quarante dernières années. Cet homme a fait plus pour la grandeur de son pays que beaucoup d'autres devant les mérites desquels ont s'extasié à plus ou moins juste titre. Il était donc normal qu'au cours de cette étude sur les grandes entreprises coloniales, nous lui rendions la juste hommage qui lui est dû.

---

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TONKIN  
Société anonyme fondée en août 1900  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : création, acquisition, exploitation de toutes filatures de coton particulièrement au Tonkin et de toutes entreprises se rattachant à l'industrie cotonnière, l'achat et la vente de cotons ouvrés ou non ouvrés et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'industrie textile.

Usines à Namdinh et Haïphong.

Siège social : Namdinh (Tonkin).

Capital social : 80.000.000 fr., divisé en 4.000 actions de 20.000 fr.

A l'origine, 1.600.000 fr.

Porté en 1910 à 2.000.000.

En 1911 à 3.000.000 par absorption de la Société cotonnière de l'Indochine.

En 1913 à 3.221.250 fr. par absorption de la filature Bourguin-Meiffre.

En 1920 à 5.000.000 fr., en rémunération d'apports en nature.

En 1940 à 80.000.000 par transformation des 4.000 actions de jouissance de 1.250 fr. en 4.000 actions de capital de 20.000 fr. chacune, amorties de 1.250 fr. (incorporation de réserves).

Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Conseil d'administration : LE PROVOST de LAUNAY, président ; Pierre BENOIST, administrateur délégué, Robert MORIZOT, André DUPRÉ, Maurice GOURBEIL, G. BAYLE, administrateurs.

Répartition des bénéfices : 1/20<sup>e</sup> au fonds de réserve légal s'il y a lieu. Solde à raison de 15 % au conseil d'administration, 85 % aux actionnaires, sauf autres dispositions de l'assemblée générale des actionnaires.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non connue]

Exercices	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.
	milliers de fr.		fr.
1939	52.414	5.800	1.450
1940	85.194	5.800	1.450
1941	88.221	5.800	1.450

Situation de l'industrie locale  
(*L'Écho annamite*, 22 avril 1943)

Industrie des textiles  
Coton

[...] L'Indochine dispose actuellement d'un matériel moderne comprenant environ 145.000 broches réparties entre deux usines : la Société cotonnière du Tonkin et la Société des Filteries d'Indochine.

La majeure partie du coton égrené importé était traitée par la Cotonnière dont la production normale est de l'ordre de 12.000 tonnes de filés, 9.000 tonnes étant réservées à l'artisanat et 5.000 [?] tonnes à son tissage ; la Société des Filteries n'intervenant que pour au tonnage de 400 tonnes, surtout réservé à la fabrication de fils à coudre.

À l'heure actuelle, ces industries sont alimentées par la seule production locale qui, avec l'appoint des stocks, permet une fabrication annuelle de 2.000 tonnes.

La comparaison de ces chiffres permet de se rendre compte de la gravité de la situation et de l'importance que revêt la réglementation qui a été prise en fin 1942.

b) Tissage. — À l'inverse de la filature, l'artisanat a, dans ce secteur, une activité très supérieure à celle de l'industrie, car il absorbe les 3/4 des coton. filés en Indochine.

La production de l'artisanat et de la petite industrie, assurée par plus de 90.000 métiers, s'élève en période normale à 9.000 tonnes de tissus. La grande industrie, dont la plus importante, sinon la seule, est la Société cotonnière, assure avec ses 1.500 métiers, une production de 3.000 tonnes de tissus divers.

La situation de cette industrie est donc très critique à l'heure actuelle. Un plan général de répartition permet néanmoins de conserver à l'industrie et à l'artisanat un rythme de production basé sur 2.000 t. de coton en filés lui assurant ainsi la possibilité d'attendre des jours meilleurs. [...]

La Société cotonnière utilise déjà le kapok mélangé avec le coton dans la fabrication des couvertures, du coton cardé pour pansement et même du coton hydrophile. [...]

Ramie

Aucune filature industrielle n'existe en Indochine ; seules la Société des fileries et la Société cotonnière ont essayé d'adapter leur matériel. Les difficultés rencontrées sont nombreuses et cette adaptation oblige à couper cette fibre aux dimensions de la fibre du coton. Si les approvisionnements le permettaient, il est envisagé d'employer le plus possible de filés coton-ramie pour la fabrication des tissus d'usage courant.

*(Bulletin indochinois des combustibles liquides et lubrifiants)*

---

L'industrie cotonnière dans l'empire  
par E. M. MATHEY.  
*(Le Journal des débats, 18 septembre 1943)*

[...] Lorsque l'on considère la carte de l'industrie cotonnière dans nos pays d'outre-mer, on s'aperçoit une fois de plus que c'est l'Indochine qui vient en tête de la production coloniale, c'est ainsi que la seule Société Cotonniers du Tonkin, à Nam-Dinh, disposait de 130.000 broches, de 1.250 métiers et d'ateliers de teinturerie et de blanchiment employant 14.000 ouvriers et ouvrières.

Sa production comportait surtout des tissus filés, des tissus de couvertures et suffisait à peu près au tiers des besoins de la colonie. Elle s'approvisionnait en matières premières sur les marchés indiens et américains, dont elle est naturellement totalement privée depuis 1940. Pour sauvegarder son industrie, cette société, en collaboration avec l'Administration, s'était mise en 1941 à développer la culture cotonnière. Les résultats s'avèrent bons au bout de peu de temps mais cette production compensera-telle les 7.700 tonnes de cotonnades que la colonie importait de la métropole en 1938 ? [...]

---

Coupons d'achats à bon marché attribués aux volontaires du CEFEO, d'après Pierre Thomas, *Combat intérieur*.

28 juin 1946 :

Nous sommes avisés que, dans les prochains jours, nous devons quitter Nam Dinh pour Haiduong, localité située entre Hanoi et Haiphong.

Vite, je cours à la Cotonnière, la célèbre fabrique de textiles de la ville, pour y acheter quelques tissus que je voudrais rapporter en France et offrir à ma fiancée. Le directeur de la Cotonnière avait, par faveur pour les militaires, autorisé la vente à prix coûtant de cotonnades shantung et voiles de soie. Je ne pourrai acheter qu'un seul coupon, car la vente est presque arrêtée à la suite d'abus, certains militaires s'en étant procuré de grandes quantités et les ayant revendues au prix fort à des commerçants chinois.

---

Filatures et tissages  
*(Notes et études documentaires, 13 juin 1950)*

La Société cotonnière du Tonkin, qui avait remis en marche en 1948 son usine de filature et de tissage de Namdinh, a dû surmonter de nombreuses difficultés pour maintenir sa production en 1949 par suite de la pénurie de la main-d'œuvre et de son isolement. Toutefois la production de cette société, ainsi que celle des Fileries de Haïphong [plutôt Fileries de l'Indochine à Haïphong (affaire chinoise)], accusent en 1949 une augmentation sensible par rapport à l'année précédente : 1.200 t. de filés de coton ont été produits par les deux sociétés contre 270 tonnes seulement en 1948.

---

AEC 1951-1067 — Société cotonnière du Tonkin,  
Siège social : NAM-DINH (Nord Viet-Nam).

Capital. — Société anon., fondée en août 1900, 400 millions de fr. en actions de 50.000 fr. libérées de 1.250 fr.

Objet. — Exploitation de trois filatures, d'un tissage, d'une teinturerie avec blanchiment, d'une fabrique de couvertures et d'une station d'égrenage. — Usines à Nam-Dinh, Haïphong et Pnom-Penh.

Conseil. — MM. P[ierre] Benoist [<sup>0</sup>/<sub>100</sub>][ép. Léonie Dupré, fille d'Anthyme, le fdt de la Cotonnière du Tonkin], présid. ; G[aston] Le Provost de Launay [<sup>x</sup>/<sub>100</sub>][député de la Chte-Mme, puis maire de Paris][gendre d'Alfred Bérenger, actionnaire-fdt de la Cotonnière du Tonkin], Roger Morizot [<sup>x</sup>/<sub>100</sub>], André Dupré [<sup>0</sup>/<sub>100</sub>] [fils d'Anthyme, le fdt de la Cotonnière du Tonkin][adm. délégué dès 1922], Gustave Bayle [<sup>0</sup>/<sub>100</sub>], admin.<sup>12</sup>

---

Société à capitaux suisses [d'après *Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952]

---

Publicité, 1953 :



---

A Nam-Dinh se trouve la « Société cotonnière du Tonkin » qui, avec sa propre centrale électrique, actionne ses 1.40.000 broches, ses 1.318 métiers, et qui comptait, en 1940, 13.000 ouvriers et ouvrières. Le chiffre est tombé récemment à 4.000. Cette société est la seule filature et le seul tissage de l'Indochine à côté des entreprises artisanales (*Économie et politique* [PCF], n° 5/6, 1954).

---

Transfert du siège en Nouvelle-Calédonie sous le nom de Cotonnière transocéanique. Usine à Dakar (Sénégal).

Participation dans la Caisse générale de prêts fonciers et industriels à Paris ayant des participations dans la Cie de filature et de tissage de Sao-Bentho, à Jundihay (Brésil) et

---

<sup>12</sup> Merci à Thierry P. Benoist, le fils de Serge et d'Anne d'Artois, pour toutes ces précisions.

la Fabrica de San José de Suaita en Colombie.

---



[belleindochine.free.fr](http://belleindochine.free.fr)

Photo F.-D. Fievez (juin 2012)

La demeure patronale de Nam-Dinh transformée en musée textile privé.

---